

Conditions générales de vente des E-billets du Cinéma Pathé Dakar

Les présentes Conditions Générales (ci-après les «**CGV**») régissent les conditions de vente des E-billets par le spectateur, sur le site internet www.pathe.sn (ci-après communément dénommé « le **Site** ») et les CGV comprennent également la charte « Bien vivre sa séance » qui fait l'objet d'un document distinct accessible sur le [Site](#).

Le cinéma Pathé de Dakar se réserve la possibilité de modifier les présentes CGV à tout moment dans le respect des dispositions légales en vigueur.

En passant commande sur PATHE.SN, le Client atteste être une personne majeure et reconnaît avoir la pleine capacité à s'engager au titre des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION :

Les CGV s'appliquent à toute vente de E-billet réalisée par le spectateur (ci-après « le **Spectateur** ») à l'exclusion de toutes autres conditions, notamment celles en vigueur pour les ventes réalisées au guichet du cinéma (ci-après le « **Cinéma** »).

ARTICLE 2 – PRODUITS

Le Spectateur peut, sur le Site :

Acheter une ou plusieurs place(s) de cinéma (ci-après « **E-billet** »). Le E-billet est communément dénommé le(s) « **Produit(s)** ». Pour plus de détails sur les Produits, voir les pages dédiées à chacun des Produits sur le Site.

ARTICLE 3 – ACHAT- RESERVATION :

3.1. Disponibilité :

Nos offres de Produits sont valables tant qu'elles sont visibles sur le Site.

3.2. Validation de votre achat

Vous déclarez avoir pris connaissance des présentes CGV avant la finalisation de votre achat. La validation de votre achat vaut donc acceptation des CGV. Le Cinéma Pathé Dakar conserve la pleine et entière propriété des produits vendus jusqu'au paiement complet de toutes les sommes dues dans le cadre de la commande.

3.3. Réservation de séance

Le Spectateur peut acheter des places de cinéma pour une ou plusieurs séances dans le Cinéma dans la limite de 10 places pour une même séance.

Dès la confirmation de la réservation, le Spectateur pourra, selon son choix, directement imprimer son E-billet à partir du Site et/ou l'enregistrer pour l'imprimer ultérieurement. Il lui sera également adressé avec son e-mail de confirmation.

ARTICLE 4- PRIX :

4.1. Affichage : Les prix de nos Produits sont indiqués en Francs CFA toutes taxes comprises.

4.2. Modification : Le Cinéma se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, les Produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'achat.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT

5.1. Modes de paiements

La validation de l'achat implique l'obligation à charge du Spectateur de payer le prix indiqué. Le règlement interviendra à la validation de l'achat qui peut s'effectuer par :

Carte bancaire (Visa, Mastercard), Orange Money ou Wave, etc... Le moyen de paiement utilisé devra être en cours de validité au jour de la séance.

5.2. Paiement des suppléments

Lors de l'achat, le Spectateur peut choisir une séance bénéficiant de technologie particulière (ex : 3D,...). Dans ce cas un supplément tarifaire sera appliqué pour la séance ainsi que pour les accessoires nécessaires pour suivre la séance (ci-après communément dénommés les « **Suppléments** »).

Les Suppléments s'ajoutent au prix de la place, ceux-ci peuvent être payés sur place.

5.3. Sécurité des paiements

Le Site utilise les dernières technologies, et a fait l'objet d'une certification de type SSL* authentifiée par un organisme légalement reconnu. Les données utilisées (numéro de carte, date d'expiration, numéro de sécurité) sont transmises de manière cryptée à un logiciel agréé qui assure la gestion avec les banques du Cinéma.

ARTICLE 6 – ANNULATION ET REMBOURSEMENT DES E-BILLETS

Un E-billet pourra faire l'objet d'une annulation à l'initiative du Spectateur ou du Cinéma dans les conditions décrites ci-après.

6.1 - Annulation à l'initiative du Spectateur

Toute demande d'annulation d'un E-billet devra être faite au plus tard quinze (15) minutes avant le début de la séance réservée. Au-delà de ce délai, aucun remboursement ou annulation ne sera possible. Toutes les places sélectionnées lors de l'achat sur un même E-billet seront alors annulées.

6.2- Annulation à l'initiative du Cinéma

En cas d'annulation de la séance à l'initiative du Cinéma, celui-ci proposera au Spectateur le remboursement de son achat (sauf si la place a été la conséquence d'une invitation ou qu'il s'agit d'une place offerte) selon les modalités mentionnées ci-dessous. Le choix est à la discrétion du spectateur.

6.2.1 - Invitations

En cas d'annulation de la séance avant le début de celle-ci, le Cinéma délivrera une invitation par place de cinéma annulée contre remise du billet. En cas d'annulation de la séance pendant celle-ci, le Cinéma délivrera une invitation par place de cinéma annulée contre remise du billet.

Ces invitations pourront être utilisées le jour même ou ultérieurement jusqu'à la date indiquée sur lesdites invitations.

Aussi, l'annulation d'une **Séance Spéciale** avant ou pendant la séance donnera uniquement lieu au remboursement du prix payé par le Spectateur.

Pour bénéficier de la remise d'une ou plusieurs invitations selon les modalités visées ci-dessus, le Spectateur devra impérativement remettre au Cinéma l'impression sur papier de son E-billet. Dans l'hypothèse où le Spectateur ne disposerait pas de l'impression sur papier de son E-billet, il devra adresser, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de l'annulation de la séance, une demande aux fins de recevoir son ou ses invitation(s) :

- Soit sur papier libre à l'adresse postale du Cinéma : 29 Avenue Pasteur Dakar Sénégal en indiquant ses nom, prénom, adresse postale et e-mail, le nom de la projection concernée et sa date, accompagnée de l'impression sur papier de l'E-billet correspondant ;
- Soit par e-mail en indiquant ses nom, prénom, adresse postale, le nom de la projection concernée et sa date, accompagné de la copie de l'E-billet sous forme de scan ou au format pdf à l'adresse : pathe.senegal@pathe.sn

6.2.2 - Remboursement

Les achats effectués avec une carte prépayée ou une place offerte ne pourront donner lieu à remboursement. Leur annulation donnera lieu à la remise d'une ou plusieurs invitations (article 6.2.1).

En cas de remboursement proposé par le Cinéma, la demande de remboursement suite à l'annulation d'une Séance Spéciale devra être effectuée en ligne par le Spectateur.

Le délai pour effectuer la demande de remboursement est de soixante (60) jours maximums à compter de la date de l'annulation de la séance.

ARTICLE 7 – PERTE VOL

7.1. E-billet : En cas de perte du E-billet imprimé, le Spectateur pourra retirer sa place aux caisses du Cinéma avec l'adresse e-mail utilisée lors de sa réservation en ligne.

Dans le cadre d'un achat réalisé avec une carte bancaire, le retrait de sa place par le Spectateur pourra s'effectuer **uniquement aux caisses** sur présentation du numéro de réservation de son achat, figurant dans l'e-mail de confirmation ou avec l'adresse e-mail utilisée lors de sa réservation en ligne.

ARTICLE 8 : SERVICE CLIENT

Le Service Client est à votre disposition :

- par correspondance adressée au : Cinéma Pathé Dakar

29 Avenue Pasteur Dakar Sénégal

- par courriel : contact.dakar@pathe.sn

L'équipe traitera la demande dans les plus brefs délais ou la transmettra, au besoin, à la direction pour une prise en charge rapide.

ARTICLE 9 - FORCE MAJEURE

Le Cinéma ne saurait être tenu responsable en cas de survenance d'un événement présentant les caractéristiques de

la force majeure, tel que défini par le droit sénégalais en la matière, et rendant impossible le maintien d'une séance ayant fait l'objet d'une vente. Dans ce cas, le Spectateur n'aura droit à aucun remboursement ni dédommagement de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 10 – LIMITATIONS DE GARANTIE ET DE RESPONSABILITE

10.1 : Points de vente officiels des Produits : Le Site, ainsi que le Cinéma, sont les seuls points de vente dédiés et garantis pour l'achat des Produits. Tout autre point de vente est exclu. Tout produit acheté sur un point de vente non autorisé pourra être invalidé, inactivé ou supprimé sans préavis par le Cinéma. En cas de doute il est recommandé de contacter le Service Client : contact.dakar@pathe.sn

10.2. Reproduction - contrefaçon : Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un Produit de quelque manière que ce soit.

Pour le E-billet, seule la première personne présentant le E-billet sera admise à accéder à la salle de cinéma. Cette personne est présumée être le porteur légitime du E-billet. La personne qui a reproduit l'E-billet et l'utilisateur de la copie du E-billet sont passibles de poursuites pénales. Le E-billet ne pouvant être scanné qu'une fois, en cas de réservation comprenant plus d'un siège, tous les Spectateurs du même e-billet sont amenés à se présenter au même moment pour l'accès en salle.

Le Cinéma refusera l'accès à la salle, s'il se rend compte que plusieurs impressions ou reproductions d'un E-billet imprimable sont en circulation et qu'un accès à la salle a déjà été accordé au porteur d'une impression ou d'une reproduction. Si la personne détentrice d'un E-billet se voit refuser l'accès à la salle, elle n'aura droit à aucun remboursement du prix payé.

10.3. Interdiction de Revente : Il est strictement interdit de revendre les Produits achetés sur le Site et sur l'Application. Le Cinéma se réserve le droit d'annuler ou d'inactiver tout Produit revendu sans autorisation sans que sa responsabilité ne puisse être recherché par le vendeur fautif ou l'acheteur.

ARTICLE 11 – IDENTITE DU VENDEUR

Pour les E-billet : Le vendeur est le Cinéma et identifié comme tel lors de l'achat. L'ensemble des informations relatives au Cinéma est disponible sur le Site rubrique www.pathe.sn.

ARTICLE 12 - DROIT APPLICABLE –RECLAMATIONS

Le présent contrat est soumis à la loi sénégalaise. La langue du présent contrat est la langue française et à la compétence des tribunaux de Dakar.

*Type SSL : Il existe 3 types de certification SSL

Certificats SSL à validation étendue (EV)

[L'Autorité de Certification \(AC\)](#) vérifie que l'organisation en question possède le droit exclusif d'utilisation du nom de domaine et soumet celle-ci à un **audit très approfondi**. Depuis 2007, les règles du [CA/B](#)

[Forum](#) définissent les étapes strictement obligatoires que doivent suivre les Autorités de Certification afin de pouvoir émettre un certificat SSL à validation étendue. Ces étapes comprennent :

- la vérification de l'existence légale, physique et opérationnelle de l'organisation,
- la vérification de l'exactitude des informations transmises sur l'organisation (adresse, n° de téléphone) par rapport aux registres officiels,
- la vérification du droit exclusif d'utilisation du nom de domaine spécifié dans la demande de certificat EV SSL par l'organisation en question,
- la vérification de l'accord de l'organisation pour l'émission du certificat.

Les derniers, et peut-être plus importants, changements au niveau de la technologie SSL depuis sa création ont eu lieu lors de la mise en place des règles de standardisation relatives à la validation étendue. Les versions récentes des navigateurs, tels que Microsoft Internet Explorer 7+, Opera 9.5+, Firefox 3+, Google Chrome, Apple Safari 3.2+ et iPhone Safari 3.0+, qui offrent une sécurité plus élevée, identifient les certificats ExtendedSSL en tant que certificats à validation étendue. Ainsi, les symboles de renforcement de la sécurité sont activés au niveau de l'interface du navigateur. ExtendedSSL est la solution idéale pour les clients souhaitant garantir un niveau élevé d'authenticité.

Les certificats EV SSL sont disponibles pour tous types d'entreprises, que ce soit des agences gouvernementales et des entreprises enregistrées ou non constituées en société. D'autres règles appelées "EV Audit Guidelines", indiquent les critères obligatoires que les Autorités de Certification doivent remplir afin de pouvoir émettre des certificats SSL à validation étendue. Un audit vérifiant que ces critères sont bien remplis

Certificats SSL à validation de l'organisation (OV)

L'AC vérifie que l'organisation en question possède le droit exclusif d'utilisation du nom de domaine pour lequel elle souhaite recevoir le certificat et soumet celle-ci à certaines vérifications. Les informations vérifiées apparaissent également dans [le sceau de site sécurisé](#), pour une confiance accrue de la part des visiteurs. Le nom de l'organisation apparaît également dans le certificat sous le champ ON.

Certificats SSL à validation de domaine (DV)

L'AC vérifie que l'organisation en question possède le droit exclusif d'utilisation du nom de domaine pour lequel elle souhaite recevoir le certificat. L'identité de l'entreprise ne fait l'objet d'aucune vérification particulière. Aucune information n'apparaît donc dans le sceau de site sécurisé, mis à part les informations relatives au chiffrement. Vous avez la garantie que vos informations sont chiffrées, mais vous ne pouvez pas être sûr de savoir qui est réellement le destinataire de ces informations.

Le certificat Domain SSL est aussi reconnu et affiche les mêmes symboles de sécurité que le certificat Organization SSL au niveau du navigateur. Contrairement à ce dernier, il a l'avantage majeur de pouvoir être émis quasi immédiatement, sans avoir à soumettre de documents spécifiques relatifs à l'entreprise. Ainsi, Domain SSL est le certificat idéal pour les entreprises ayant besoin d'un certificat SSL pas cher, rapidement et sans contraintes administratives.